



**Senne - actualité** : bilan du programme d'actions 2020-2022

**Senne - actualité** : présentation du nouveau programme d'actions 2023-2025

**Senne - évènement** : Journées wallonnes de l'Eau... en route pour la 16<sup>ème</sup> édition !

**Senne - agriculture** : clôturer les prairies le long des cours d'eau... pour quoi faire ?



## Bilan du programme d'actions 2020-2022

Tous les partenaires d'un bassin hydrographique ayant un rôle à jouer pour l'eau sont rassemblés dans le cadre du Contrat de Rivière. Ensemble, autour d'un programme d'actions triennal, ils tentent de protéger, restaurer et valoriser la qualité de nos ressources en eau en équilibre avec les activités humaines.

Chaque Contrat de Rivière a, parmi ses missions, celle de dresser tous les 3 ans un **inventaire des dégradations aux cours d'eau** (pollutions, déchets, érosions, entraves, rejets d'eaux usées, plantes invasives...) et des sites à préserver. Sur cette base, un **Programme d'Actions (PA) concerté de 3 ans** est élaboré avec les acteurs compétents. Il est l'heure, après les 3 ans de mise en œuvre du PA 2020-2022, de faire le point et de vous présenter quelques actions réalisées durant ces 3 dernières années par les partenaires et l'équipe du CR Senne.

### Le bilan

Le PA 2020-2022 comporte **532 actions** réparties principalement dans les thématiques de la **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** et des **Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)** et **plus de 50 maîtres d'œuvre** parmi les partenaires du CR Senne. À la mi-année 2022, donc après 2,5 ans de mise en œuvre, **près de 70%** des actions étaient réalisées ou en cours de réalisation malgré les contraintes liées à la crise sanitaire de la covid-19. Les chiffres finaux, quant à eux, devraient arriver d'ici mars 2023, le temps pour la cellule de coordination d'avoir un retour de chaque partenaire.

### Quelques exemples

Durant ces 3 années, la cellule de

coordination du CR Senne a joué un rôle important dans le **suivi du PA** en menant de nombreuses réunions, formations et visites de terrain dans les 20 communes partenaires.

La cellule de coordination a également réalisé différentes **actions et chantiers de gestion sur le terrain en collaboration avec les services communaux et les gestionnaires concernés** tels que la plantation de saules à Braine-le-Comte ; les aménagements pour le martin-pêcheur sur la Sennette à Écaussinnes; l'enlèvement d'entraves à Braine-le-Comte, Ittre ou encore Enghien ; plusieurs nettoyages de cours d'eau, entre autres à Nivelles et Braine-l'Alleud ; l'aide et la mise en œuvre d'une mare pédagogique à Rebecq ; l'aide et la formation à l'entretien de mares à Tubize et à Écaussinnes ; la formation de personnel communal à la gestion de plantes invasives à Braine-le-Château ; le suivi des dossiers « pollution » et « lingettes » avec différents partenaires communaux et provinciaux (La Louvière, Nivelles, Écaussinnes, HIT, in BW) ; etc...

Outre les actions de terrain, la cellule de coordination est aussi impliquée dans des **actions de sensibilisation** : Journées wallonnes de l'Eau, tenues de stands à la demande des partenaires, bioblitz, big jump, etc., et surtout des

### Le programme 2020-2022 en quelques chiffres

- 🍷 532 actions (499 + 33 supplémentaires ajoutées en cours de PA)
- 🍷 57 maîtres d'œuvre
- 🍷 145 actions en lien avec la Directive Cadre Eau
- 🍷 125 actions en lien avec la Directive Inondations
- 🍷 262 actions hors DCE et PGRI: invasives, déchets, patrimoine, ouvrages, habitats et espèces sensibles, tourisme, subsides, information et sensibilisation.

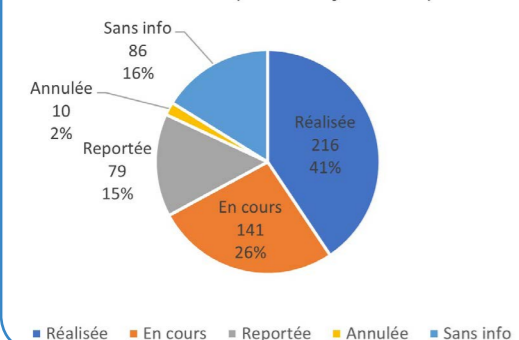
animations pour le public scolaire. En 3 ans, ce sont plus de 3 400 enfants qui ont été sensibilisés à la thématique de l'eau.

### Et après ?

Le **nouveau programme d'actions 2023-2025** a récemment été finalisé avec tous les partenaires et a pris cours dès le début de l'année 2023 pour un nouveau cycle de 3 ans. Nous vous le présentons dans l'article suivant.

Crédits photos : ©CRSenne

### État d'avancement du Programme d'Actions 2020-2022 (chiffres : juin 2022)



Action 245 - protection inondations : plantations de haies en vue de développer le maillage écologique et de limiter les coulées de boues à Braine-le-Comte

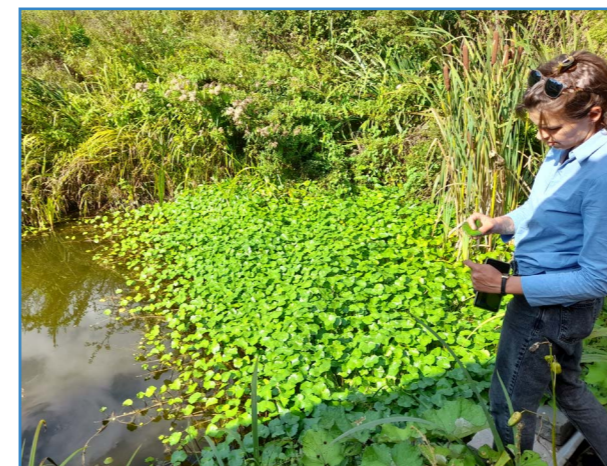
## Bilan du programme d'actions 2020-2022



Action 461 - information et sensibilisation : création de balades au fil de l'eau sur les différentes communes partenaires, ici à Ophain



Action 141 - hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques : inventaire de terrain des cours d'eau



Action sup. - invasives : coordination wallonne du projet LIFE Riparias, ici investigation des plans d'eau



Action 233 - protection inondations : évacuation d'entraves sur le Fontaine à Louche à Enghien



Action 465 - information et sensibilisation : sensibilisation à l'eau dans les écoles, ici journées nature à Manage



Action 369 - habitats et espèces sensibles : favoriser l'installation du martin pêcheur dans la vallée de la Sennette à Écaussinnes



Action 168 - protection inondations : construction de la zone d'immersion temporaire « Gaesbecq » sur le Ry Ternel à Ittre

## Présentation du nouveau programme d'actions 2023-2025

**Le programme d'actions 2023-2025 est le fruit d'une collaboration entre l'ensemble des partenaires du Contrat de Rivière Senne (région wallonne, communes, provinces, intercommunales, wateringue, associations, etc).**

Celui-ci découle de l'**inventaire des points noirs** des cours d'eau classés du sous-bassin de la Senne. Pour rappel : un point noir c'est une fiche renseignant une dégradation du milieu cours d'eau (rejet d'eau usée, dépôt clandestin, piétinement de berge, etc).

Les actions sont à nouveau réparties dans **trois thématiques** : directive cadre sur l'eau (DCE), plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) et hors DCE-PGRI.

Le programme d'actions 2023-2025 compte **513 actions** (des actions supplémentaires peuvent être ajoutées en cours de programme) et a été avalisé par le ministre compétent.

**121 actions sont réparties dans la thématique de la directive cadre sur l'eau**

On y retrouve une cinquantaine d'actions concernant l'**assainissement en zone collective** comme la réalisation de zone d'égouttage prioritaire ou la sensibilisation sur l'utilisation des lingettes voire la rénovation de stations d'épuration (Mussain, Bierghes, etc).

Des actions concernant la **sensibilisation à la pose de clôture** (obligatoire) le long des berges ou l'**utilisation de produits phytopharmaceutiques** se retrouvent également dans cette thématique.

**150 actions pour les plans de gestion des risques d'inondation**

Ces actions sont **complémentaires** aux

PGRI compilés par le SPW. Elles complètent les actions qui ne peuvent être subsidiées par les PGRI ou qui sont liées à certaines actions PGRI.

On y trouve par exemple la création d'un **groupe de travail** communal « inondation », la **diffusion des informations** liées de près ou de loin aux problèmes de coulées boueuses, la création de **zones d'immersion temporaire** (Renissart, Ronce, Graty, etc) et la renaturation de celles existantes, etc.

**242 actions ne « rentrent » pas dans les sujets imposés par les thématiques DCE ou PGRI**

Dans cette thématique nous retrouvons les actions liées aux **espèces invasives** animales (notamment les écrevisses) et végétales (52 actions), la problématique des **déchets** déposés dans et autour des cours d'eau (32 actions), la **protection des habitats sensibles** tels que les mares ou les zones humides, le sous-thème **sensibilisation** comptabilise 96 actions à lui seul !

L'ensemble des actions sera prochainement consultable en ligne sur notre **site web : www.crsenne.be**.

La **signature** du programme d'actions 2023-2025 par l'ensemble des partenaires du CRSenne aura lieu en mai à l'occasion d'une **cérémonie « officielle »** (date encore à définir). C'est l'occasion de rassembler l'ensemble des partenaires de tout horizon lors d'un moment convivial.

**Les PA 23-25 pour les 14 CR de Wallonie, c'est :**

- 📄 9350 actions
  - dont 3406 liées à la DCE
  - dont 1345 liées aux PGRI
- 📄 887 maîtres d'oeuvres
- 📄 13 261km de cours d'eau inventoriés

## Journées wallonnes de l'Eau... en route pour la 16<sup>ème</sup> édition !

**C'est devenu une tradition, les Contrats de Rivière de Wallonie profitent de la journée mondiale de l'Eau (qui a lieu le 22 mars) pour organiser deux semaines d'activités autour de l'or bleu. Cette année, dans notre sous-bassin, celles-ci auront lieu du 20 mars au 02 avril 2023.**



©CRS

Des balades guidées, des visites de station d'épuration, des rencontres intergénérationnelles, de l'art au naturel, ... nos partenaires et nous-mêmes sommes en train de concocter un programme haut en couleur !

À l'occasion des **20 ans du Contrat de Rivière Senne**, certaines **activités inédites** verront le jour.

Nous pouvons déjà vous révéler l'organisation d'une **balad'eau nocturne** à la rencontre des amphibiens, d'un **atelier artistique** au bord de l'eau ou d'une **initiation à la pêche**. D'autres visites et balades sont également prévues.



©CRS



©CRS

Nous vous tiendrons informés du programme complet dès que possible **via notre site web et nos réseaux sociaux** (Facebook et Instagram). Vous trouverez également celui-ci auprès de nos partenaires.

## Clôturer les prairies le long des cours d'eau... pour quoi faire ?

**2023 marque un nouveau tournant législatif concernant l'accès du bétail aux cours d'eau. En effet, si l'obligation de clôturer les cours d'eau non navigables classés existe depuis le 8 décembre 1967 (avec application au 1er janvier 1973), de nombreuses dérogations ont cependant été obtenues par arrêtés royaux dans différentes communes de Wallonie. Ainsi, la moitié des cours d'eau wallons environ n'a-t-elle pas pu bénéficier des bienfaits de cette interdiction.**

Dorénavant (depuis le 1er janvier 2023) le bétail ne pourra définitivement plus avoir accès aux cours d'eau classés, ainsi qu'aux non-classés situés en amont d'une zone de baignade, en zone Natura 2000 ou en zone de prévention de prise d'eau (zones IIA et IIB). Les seules dérogations envisageables ne concerneront plus que les prairies faisant l'objet d'un pâturage très extensif favorable à la biodiversité (sous réserve d'un accord spécifique du DNF).

### Quels impacts sur le bétail et les écosystèmes ?

#### Les risques pour le bétail

Faut-il rappeler que l'eau est source de vie ? Les animaux domestiques n'échappent pas à cette règle : l'eau constitue le premier aliment essentiel à leur survie. Si d'un point de vue biochimique la qualité de l'eau de la rivière ou du ruisseau

n'est pas irréprochable, ce qui est malheureusement trop souvent le cas, il va sans dire que cela affectera la santé et la productivité des animaux d'élevage s'abreuvant directement dans la rivière. Face à une eau de piètre qualité, le bétail est susceptible de ne pas s'alimenter en suffisance et de présenter un comportement plus apathique.

Par ailleurs, les risques d'accident (chute et noyade) pour le bétail ne sont pas non plus à négliger. En effet, à force de piétinement, la berge tend à devenir instable et glissante. Sa dégradation entraîne la formation de borbiers qui eux-mêmes sont favorables au développement de maladies telles que la douve du foie, le piétin ou la fièvre catarrhale.

#### Les impacts sur l'écosystème rivière

Du point de vue des caractéristiques physiques de l'écosystème, les impacts

négatifs découlant d'une pression de piétinement dans et aux abords d'un cours d'eau peuvent être conséquents. Sous le poids des animaux, les berges finissent par perdre leur verticalité et la diversité de leurs strates. L'envasement par ruissellement et par effondrement des terres qui s'en suit cause le colmatage du lit de la rivière.

À l'érosion des berges, l'élargissement du lit et la diminution de la hauteur d'eau, il faut ajouter la surconsommation des plantes rivulaires par les animaux domestiques. Tous ces facteurs réunis concourent à faire disparaître les zones d'ombre, ce qui accélère le réchauffement de l'eau et diminue la quantité d'oxygène dissous disponible. Avec nos étés de plus en plus sec et chaud, ce paramètre ne doit pas être négligé !

En somme, la dégradation des caractéristiques physiques du milieu contribue à diminuer la diversité des habitats pour la faune et la flore. La banalisation de l'écosystème qui en découle profite aux espèces les plus opportunistes, au détriment des espèces aquatiques plus exigeantes, et donc plus sensibles (p. ex. : truite, chabot, libellule, ...).

La dégradation du cours d'eau doit aussi être examinée sous l'angle biochimique. En effet, l'apport constant de matières fécales et d'urines enrichissent le milieu en azote et en phosphore. Ces composants sont à l'origine du phénomène d'eutrophisation : l'accumulation de matières nutritives (nitrate, phosphate, etc.) provoquent une prolifération de plantes aquatiques (surtout des algues) qui en se décomposant entraîneront une baisse d'oxygène dissous dans l'eau. Sans une quantité suffisante d'oxygène, de nombreuses



Prises sur le fait.. des vaches dans un cours d'eau non clôturé ©CRS

## Clôturer les prairies le long des cours d'eau... pour quoi faire ?



Exemple d'érosion sur un cours d'eau non clôturé ©CRS



Autre exemple d'érosion ©CRS

espèces animales et végétales finissent forcément par disparaître. Rappelons que les matières fécales transportent également des bactéries qui représentent un risque sanitaire pour l'homme.

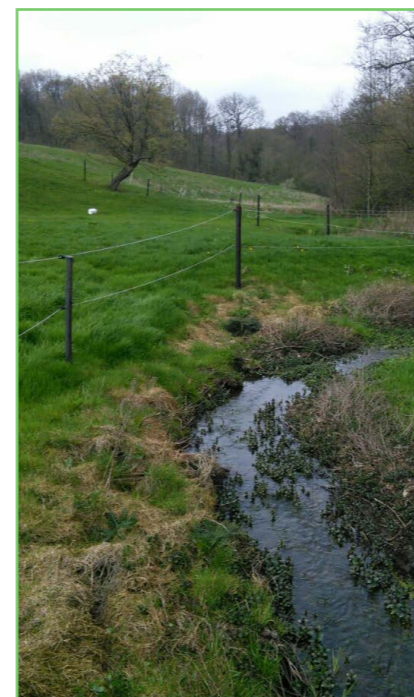
Enfin, l'érosion des berges due au piétinement et à l'apport d'excréments conduit à une augmentation de

matières en suspension, ce qui rend l'eau de plus en plus trouble, c'est-à-dire opaque à la lumière du soleil. Dans de telles conditions, les plantes ne peuvent plus effectuer la photosynthèse et l'apport d'oxygène s'en trouve à nouveau diminué.

Moins visibles, les pollutions biochimiques sont donc tout aussi impactantes pour l'environnement que le « simple » constat d'une dégradation physique des berges.

### Quelles solutions pour les agriculteurs ?

Du moment qu'une clôture est correctement installée à 1 mètre de la crête de berge (vers l'intérieur des terres), il reste bien sûr autorisé de puiser l'eau de la rivière ou du ruisseau pour abreuver le bétail. Il existe de nombreux systèmes pour acheminer l'eau dans des abreuvoirs : pompe à museau, abreuvoir gravitaire, éolienne (pompe actionnée par le vent) ou abreuvoir à panneaux photovoltaïques. Avoir recours à de tels systèmes nécessite néanmoins de bénéficier d'une qualité d'eau satisfaisante et de veiller à l'entretien du matériel. Notons également que le prélèvement ne pourra jamais excéder le tiers du débit du cours d'eau et que l'installation d'un dispositif de



Ancienne érosion, cours d'eau maintenant clôturé ©CRS

prise d'eau requiert une autorisation émanant du gestionnaire de cours d'eau compétent.

Bien qu'au niveau du sous-bassin de la Senne cette « nouvelle » législation n'aura aucun impact (vu que les dérogations ne concernaient pas les communes partenaires), il nous semblait utile de rappeler l'intérêt de ce dispositif. L'accès du bétail dans un cours d'eau implique non seulement des risques pour la santé et la survie des animaux domestiques, mais aussi une dégradation importante des qualités hydromorphologiques et physicochimiques de nos masses d'eau de surface. Le respect de cette législation va dans le sens d'une amélioration de nos milieux naturels, mais aussi de notre qualité de vie.

#### Source :

- Samuel Vander Linden, « Clôture des pâtures longeant les cours d'eau », dans Mille Lieu (revue trimestrielle), n°5, avril-mai-juin 2017, Namur, pp.30-37.
- « Législation sur la clôture des cours d'eau en bord de prairie pâturée », dans La Haute-Meuse... Transparente (Bulletin trimestriel), n°110, déc. 2022, p.6
- Site internet du Contrat de rivière Meuse aval. Lien : <https://www.meuseaval.be/publications/brochures#tag-betail>



## PARTENAIRES DU CRSENNE

Province du Brabant wallon - Province de Hainaut - Braine-l'Alleud - Braine-le-Château - Braine-le-Comte - Chapelle-lez-Herlaimont - Courcelles - Ecaussinnes - Enghien - Ittre - La Louvière - Le Roeulx - Manage - Morlanwelz - Nivelles - Pont-à-Celles - Rebecq - Seneffe - Silly - Soignies - Tubize - Waterloo - SPW Mobilité et Infrastructures - Commission Consultative de l'Eau - SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement - Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) - Société Wallonne des Eaux (SWDE) - Hainaut Ingénierie Technique (HIT) - Wateringue de la Senne - ADESA - Amis du Bonhomme de Fer - APNE - Bois du Drape (Comité de quartier) - Centre Culturel de Tubize - Centre de Loisirs et d'Information - Centre Santé Environnement - Cercles des Naturalistes de Belgique, sections locales de «La Niverolle El Mouqet», «Entre Dendre et Senne» et «La Verdinie» - CIE d'Enghien - CRIE de Mariemont - Comice agricole du canton d'Enghien - Corps Royal des Cadets de la Marine - Enghien environnement Nature & Transition - Circuits Brabant-Hainaut - Coordination Senne - Fondation Rurale de Wallonie (FRW) - Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) - Fédération halieutique et piscicole du sous bassin de la Senne - Guides-nature des Collines - Hainaut Développement - Le chant des Possibles - Les Culots - Maison du Tourisme au pays du Centre - Maison du Tourisme du Brabant wallon - Maisons Fluviales - Mieux-vivre à Thieusies-Casteau - Natagora Brabant wallon - Natagora Haute-Senne - Nature Évasion - Noctua - PLP - Royal Pêcheurs Réunis de Tubize - Royal Syndicat d'Initiative de Braine-le-Château - Sauvageons Notre Environnement (SNE) asbl - SOS Inondations Tubize - Syndicat d'initiative et du tourisme d'Ittre - Voies d'eau du Hainaut - CCAT de Soignies - Commission environnement et sécurité du zoning de Feluy - Office du Tourisme de Braine-le-Comte - Office du Tourisme et du Patrimoine de Tubize (OTP) - Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO) - PROTECT'Eau - Votre partenaire économique et environnemental en Brabant wallon (in BW) - Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Territoire (IDEA) - Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économique (IGRETEC) - Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental (IPALLE) - Interyacht (Royal Yachting Club Ittre) - Vivaqua

Editeur responsable: Christian Fayt - Siège Social Contrat d Rivière Senne asbl Place Josse Goffin 1, 1480 Clabecq - N° entreprise: 0872.191.039 - RPM Nivelles - Belfius: BE10 7785 9678 7404

Avec le soutien de la

Soutenu par

Ce bulletin trimestriel est réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des Provinces du Brabant wallon et de Hainaut ainsi que des 20 Communes partenaires du Contrat de Rivière Senne : Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Ecaussinnes, Enghien, Ittre, La Louvière, Le Roeulx, Manage, Morlanwelz, Nivelles, Pont-à-Celles, Rebecq, Seneffe, Silly, Soignies, Tubize et Waterloo.

### Contrat de Rivière Senne asbl

Place Josse Goffin, 1 - 1480 Clabecq  
02/355.02.15  
info@crsenne.be  
www.crsenne.be



Publication réalisée par la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière Senne asbl  
Vous voulez vous abonner ou désabonner ? Envoyez nous un mail à [info@crsenne.be](mailto:info@crsenne.be) !